

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 mars 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 25
- Votants : 31

Date de convocation :
22 mars 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly (présente de 18h20 à 19h12), HUC Béatrice (présente de 18h00 à 19h00), LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin (présent de 18h00 à 18h40), LEONARD Magalie, MICHOT Karine, MORIN Isabelle (présente de 18h00 à 19h00), POITEVIN Joël, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à LELARGE Antoine), CHASSET Michel (pouvoir à MARTELLIERE Eric), HUC Béatrice (pouvoir à AUDIANE Séverine de 19h à 19h12), LEBERT Eric (pouvoir à RUDAULT Patrice), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle de 18h40 à 19h12), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), QUENIOUX Michel (pouvoir à LEONARD Magalie), REUILLON Marc (pouvoir à BESNÉ Christophe)

Absentes : DELAILLE Céline, GUIGNÉ Magaly (de 18h à 18h20), MORIN Isabelle (de 19h00 à 19h12)

Monsieur Eric MARTELLIERE est désigné secrétaire de séance.

DB n°2024-0301 : TIRAGE AU SORT JURY CRIMINEL 2025

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il appartient à l'Assemblée délibérante de dresser la liste préparatoire des jurés d'assises pour 2025, par tirage au sort public effectué à partir de la liste électorale. Le nombre de jurés pour la liste annuelle est fixé par arrêté préfectoral, conformément aux chiffres de la population authentifiés dans le département du Loir-et-Cher par le décret n°2023-1256 du 26 décembre 2023.

Ainsi, pour le département du Loir-et-Cher, le nombre de jurés de la liste annuelle est de 259. La liste préparatoire doit comprendre trois fois plus de noms que de jurés attribués à la circonscription. Pour le Controis-en-Sologne, le nombre de jurés à élire est fixé à 15.

Dès que les opérations de tirage au sort seront terminées, Monsieur le Maire avertira les personnes désignées par le sort de leur inscription sur la liste préparatoire, les informera des cas de dispense (personnes de plus de 70 ans, personnes qui invoquent un motif grave reconnu, personnes qui n'ont pas leurs résidences principales dans le Loir-et-Cher) et les invitera à lui faire connaître leur profession.

La liste préparatoire communale est ensuite arrêtée, et un exemplaire est transmis au Tribunal de Grande instance, avant le 15 juillet 2024.

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort du jury criminel pour l'année 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 29 mars 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

04 AVR. 2024

04 AVR. 2024



**Le Maire,
Antoine LELARGE**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 mars 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 25
- Votants : 31

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly (présente de 18h20 à 19h12), HUC Béatrice (présente de 18h00 à 19h00), LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin (présent de 18h00 à 18h40), LEONARD Magalie, MICHOT Karine, MORIN Isabelle (présente de 18h00 à 19h00), POITEVIN Joël, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Date de convocation :
22 mars 2024

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à LELARGE Antoine), CHASSET Michel (pouvoir à MARTELLIERE Eric), HUC Béatrice (pouvoir à AUDIANE Séverine de 19h à 19h12), LEBERT Eric (pouvoir à RUDAULT Patrice), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle de 18h40 à 19h12), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), QUENIOUX Michel (pouvoir à LEONARD Magalie), REUILLON Marc (pouvoir à BESNÉ Christophe)

Absentes : DELAILLE Céline, GUIGNÉ Magaly (de 18h à 18h20), MORIN Isabelle (de 19h00 à 19h12)

Monsieur Eric MARTELLIERE est désigné secrétaire de séance.

DB n°2024-0302 : ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE – RENTREE 2024

- Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 concernant les rythmes scolaires,
- Vu la dérogation aux rythmes scolaires obtenue par l'ensemble des communes déléguées du Le Controis-en-Sologne dès la rentrée scolaire 2021/2022 pour un rythme scolaire de 8 demi-journées par semaine réparties sur 4 jours auprès de l'Inspection Académique des services de l'Education Nationale du Loir-et-Cher pour une durée de 3 ans.
- Vu le courrier de l'Inspection Académique des services de l'Education Nationale du Loir-et-Cher en date du 06/11/2023 concernant les conditions de reconduction de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire,
- Vu le résultat des votes des conseils d'écoles de la commune du Le Controis-en-Sologne ayant voté majoritairement pour une reconduction de la dérogation aux rythmes scolaires,
- Afin de continuer sur le même rythme, il y a lieu de renouveler la demande de dérogation auprès des services de l'Inspection Académique et ce, pour une durée de 3 années.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide qu'une demande de renouvellement de dérogation soit adressée à l'Inspection Académique de l'Education Nationale de Loir-et-Cher pour le maintien d'un rythme scolaire de 8 demi-journées par semaine réparties sur 4 jours, pour une durée de 3 ans sur l'ensemble des écoles de la commune et sans modification des horaires scolaires actuels.
- Donne tous pouvoirs au représentant de la commune de Le Controis-en-Sologne pour procéder à cette demande auprès de l'Education nationale.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 29 mars 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 mars 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 25
- Votants : 31

Date de convocation :
22 mars 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly (présente de 18h20 à 19h12), HUC Béatrice (présente de 18h00 à 19h00), LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin (présent de 18h00 à 18h40), LEONARD Magalie, MICHOT Karine, MORIN Isabelle (présente de 18h00 à 19h00), POITEVIN Joël, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à LELARGE Antoine), CHASSET Michel (pouvoir à MARTELLIERE Eric), HUC Béatrice (pouvoir à AUDIANE Séverine de 19h à 19h12), LEBERT Eric (pouvoir à RUDAULT Patrice), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle de 18h40 à 19h12), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), QUENIOUX Michel (pouvoir à LEONARD Magalie), REUILLON Marc (pouvoir à BESNÉ Christophe)

Absentes : DELAILLE Céline, GUIGNÉ Magaly (de 18h à 18h20), MORIN Isabelle (de 19h00 à 19h12)

Monsieur Eric MARTELLIERE est désigné secrétaire de séance.

DB n°2024-0303 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au Maire délégué aux finances donne lecture du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 30 novembre 2023 rédigé par la Communauté de Communes Val de Cher Controis.

Ce rapport concerne l'évaluation des charges transférées à savoir : les cotisations du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Pour la commune de Le Controis en Sologne, le montant des cotisations du SDIS était de 167 044 € en 2022.

Cette charge est maintenant supportée par la Communauté de Communes Val de Cher Controis. Ces cotisations SDIS sont dorénavant à prendre en compte pour le calcul des charges transférées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le rapport de la CLECT en date du 30 novembre 2023 relatif à la prise en charge des cotisations SDIS par la Communauté de Communes Val de Cher Controis.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

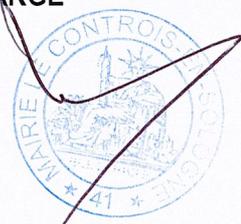
Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 29 mars 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

8 AVR. 2024



**Le Maire,
Antoine LELARGE**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 mars 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 25
- Votants : 31

Date de convocation :
22 mars 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly (présente de 18h20 à 19h12), HUC Béatrice (présente de 18h00 à 19h00), LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin (présent de 18h00 à 18h40), LEONARD Magalie, MICHOT Karine, MORIN Isabelle (présente de 18h00 à 19h00), POITEVIN Joël, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à LELARGE Antoine), CHASSET Michel (pouvoir à MARTELLIERE Eric), HUC Béatrice (pouvoir à AUDIANE Séverine de 19h à 19h12), LEBERT Eric (pouvoir à RUDAULT Patrice), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle de 18h40 à 19h12), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), QUENIOUX Michel (pouvoir à LEONARD Magalie), REUILLON Marc (pouvoir à BESNÉ Christophe)

Absentes : DELAILLE Céline, GUIGNÉ Magaly (de 18h à 18h20), MORIN Isabelle (de 19h00 à 19h12)

Monsieur Eric MARTELLIERE est désigné secrétaire de séance.

DB n°2024-0304 : CONVENTION AVEC LA SPA 41 DE SASSAY

Monsieur Eric MARTELLIERE, Adjoint au Maire délégué aux finances rappelle aux membres du Conseil Municipal la convention passée avec la SPA de Sassay pour la mise en fourrière des chats et des chiens trouvés errant sur le territoire de la Commune de Le Controis-en-Sologne et déposés à la SPA par une personne mandatée par la mairie.

En contrepartie de la prestation fourrière, la Commune réglera un montant annuel calculé au prorata du nombre d'habitants. Pour l'année 2024, le montant par habitant est fixé à 0,80 €. Pour 2024 la participation communale s'élève ainsi à : 0,80 € x 6 719 habitants = 5 375,20 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à signer la convention avec la SPA

Chaque année une redevance annuelle calculée au prorata du nombre d'habitants leur sera versée (0.80 € x nbre habitants).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 29 mars 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

04 AVR. 2024
04 AVR. 2024



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 mars 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 32

Date de convocation :
22 mars 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly (présente de 18h20 à 19h12), HUC Béatrice (présente de 18h00 à 19h00), LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin (présent de 18h00 à 18h40), LEONARD Magalie, MICHOT Karine, MORIN Isabelle (présente de 18h00 à 19h00), POITEVIN Joël, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à LELARGE Antoine), CHASSET Michel (pouvoir à MARTELLIERE Eric), HUC Béatrice (pouvoir à AUDIANE Séverine de 19h à 19h12), LEBERT Eric (pouvoir à RUDAULT Patrice), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle de 18h40 à 19h12), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), QUENIOUX Michel (pouvoir à LEONARD Magalie), REUILLON Marc (pouvoir à BESNÉ Christophe)

Absentes : DELAILLE Céline, GUIGNÉ Magaly (de 18h à 18h20), MORIN Isabelle (de 19h00 à 19h12)

Monsieur Eric MARTELLIERE est désigné secrétaire de séance.

DB n°2024-0305 : CONVENTION DE STÉRILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS LIBRES SAUVAGES

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au Maire délégué aux finances rappelle aux membres du Conseil Municipal que, tous les ans, la commune de Le Controis-en-Sologne, en collaboration avec la fondation « 30 Millions d'Amis » procède à une campagne de stérilisation des chats errants. Cette année, le nombre de chats recensés est de 20.

Les frais de stérilisation des chats sont pris en charge par la Commune à hauteur de 50 %, la Fondation « 30 Millions d'Amis » prend le solde en charge.

Pour 2024, le montant de cette campagne de stérilisation s'élève à 900 € pour la commune. Cette somme est versée à la Fondation « 30 Millions d'Amis ». Cette dernière se charge de régler directement les vétérinaires.

Une convention entre la Commune et la Fondation fixent les modalités d'application de cette action.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- De signer la convention relative à la stérilisation des chats avec la fondation « 30 millions d'amis »
- De verser la somme de 900 € à la Fondation « 30 millions d'amis »

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 29 mars 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

04 AVR. 2024
04 AVR. 2024



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 mars 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 32

Date de convocation :
22 mars 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly (présente de 18h20 à 19h12), HUC Béatrice (présente de 18h00 à 19h00), LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin (présent de 18h00 à 18h40), LEONARD Magalie, MICHOT Karine, MORIN Isabelle (présente de 18h00 à 19h00), POITEVIN Joël, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à LELARGE Antoine), CHASSET Michel (pouvoir à MARTELLIERE Eric), HUC Béatrice (pouvoir à AUDIANE Séverine de 19h à 19h12), LEBERT Eric (pouvoir à RUDAULT Patrice), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle de 18h40 à 19h12), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), QUENIOUX Michel (pouvoir à LEONARD Magalie), REUILLON Marc (pouvoir à BESNÉ Christophe)

Absentes : DELAILLE Céline, GUIGNÉ Magaly (de 18h à 18h20), MORIN Isabelle (de 19h00 à 19h12)

Monsieur Eric MARTELLIERE est désigné secrétaire de séance.

DB n°2024-0306 : TAUX D'IMPOSITION 2024

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au maire délégué aux finances rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes foncières « bâti » et « non bâti ».

Il rappelle également que les taux sont modifiés tous les ans par l'Administration fiscale sur une durée de 13 ans (de 2020 à 2032) afin que tous les habitants de Le Controis-en-Sologne aient progressivement tous le même taux quel que soit la commune déléguée où ils résident.

Il communique les taux en intégration fiscale dans les communes déléguées pour l'année 2024 :

| Communes déléguées | Taux taxes foncières bâti | Taux taxes foncières non bâti | Taxe d'habitation Résidence secondaire |
|---------------------|---------------------------|-------------------------------|--|
| Contres | 50,20 % | 49,24 % | 14,57 % |
| Feings | 51,54 % | 52,84 % | 17,40 % |
| Fougères sur Bièvre | 50,63 % | 49,13 % | 14,41 % |
| Ouchamps | 50,42 % | 57,74 % | 17,74 % |
| Thenay | 48,47 % | 52,14 % | 15,86 % |

Il convient de voter les taux appliqués pour les calculs des produits prévisionnels fiscaux pour 2024.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter les taux suivants :

- Taxe foncière « bâti » 50,17 %
- Taxe foncière « non bâti » 51,29 %
- Taxe d'habitation résidence secondaire 15,67 %

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 29 mars 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur

04 AVR. 2024
04 AVR. 2024

Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 mars 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 32

Date de convocation :
22 mars 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly (présente de 18h20 à 19h12), HUC Béatrice (présente de 18h00 à 19h00), LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin (présent de 18h00 à 18h40), LEONARD Magalie, MICHOT Karine, MORIN Isabelle (présente de 18h00 à 19h00), POITEVIN Joël, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à LELARGE Antoine), CHASSET Michel (pouvoir à MARTELLIERE Eric), HUC Béatrice (pouvoir à AUDIANE Séverine de 19h à 19h12), LEBERT Eric (pouvoir à RUDAULT Patrice), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle de 18h40 à 19h12), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), QUENIOUX Michel (pouvoir à LEONARD Magalie), REUILLON Marc (pouvoir à BESNÉ Christophe)

Absentes : DELAILLE Céline, GUIGNÉ Magaly (de 18h à 18h20), MORIN Isabelle (de 19h00 à 19h12)

Monsieur Eric MARTELLIERE est désigné secrétaire de séance.

DB n°2024-0307 : TAUX D'AMENAGEMENT

Monsieur Eric MARTELLIERE, Adjoint au Maire délégué aux finances expose aux membres du Conseil Municipal les dispositions des articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts disposant des modalités suivantes :

- Instauration de la taxe d'aménagement
- Fixation du taux de la taxe d'aménagement
- Instauration d'exonération de la taxe d'aménagement

Monsieur Eric MARTELLIERE informe les membres du conseil municipal que la taxe d'aménagement, fixée à 1,00 % par délibération n° 2019-0914 en date du 26 septembre 2019, est restée inchangée depuis le 01 janvier 2020.

- Vu l'article L331-1 du Code de l'urbanisme,
- Vu les articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts
- Vu l'ordonnance n° 2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive,
- Vu le décret n° 2021-1452 du 04 novembre 2021 pris par application des articles L 331.14 et L 331.15 du code de l'urbanisme

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- Fixer le taux de la taxe d'aménagement à 1,10 %. Ce taux s'appliquera sur tout le territoire de la Commune de Le Controis-en-Sologne.
- Exonérer totalement les abris de jardin soumis à déclaration préalable
- Fixer la durée de validité de la présente délibération à un an reconductible
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme, à signer les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette affaire

Ce taux s'appliquera à compter du 01 Janvier 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 29 mars 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

04 AVR. 2024
04 AVR. 2024



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 mars 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 32

Date de convocation :
22 mars 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly (présente de 18h20 à 19h12), HUC Béatrice (présente de 18h00 à 19h00), LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin (présent de 18h00 à 18h40), LEONARD Magalie, MICHOT Karine, MORIN Isabelle (présente de 18h00 à 19h00), POITEVIN Joël, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à LELARGE Antoine), CHASSET Michel (pouvoir à MARTELLIERE Eric), HUC Béatrice (pouvoir à AUDIANE Séverine de 19h à 19h12), LEBERT Eric (pouvoir à RUDAULT Patrice), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle de 18h40 à 19h12), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), QUENIOUX Michel (pouvoir à LEONARD Magalie), REUILLON Marc (pouvoir à BESNÉ Christophe)

Absentes : DELAILLE Céline, GUIGNÉ Magaly (de 18h à 18h20), MORIN Isabelle (de 19h00 à 19h12)

Monsieur Eric MARTELLIERE est désigné secrétaire de séance.

DB n°2024-0308 : ADMISSION EN CREANCE ETEINTE

Monsieur Eric MARTELLIERE, Adjoint au Maire délégué aux finances, informe les membres du Conseil Municipal d'une sollicitation du Trésor Public en vue d'une admission de dettes en créances éteintes.

Cette demande concerne des dettes de garderie et d'assainissement d'un montant total de 76,77 €.

La personne concernée a fait l'objet d'un dossier de surendettement dont l'ensemble des dettes a été totalement effacé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'admettre en créances éteintes une dette totale de 76,77 € répartie ainsi :
 - o Budget 00200 (Commune) 18,32 €
 - o Budget 20004 (Assainissement régie) 58,45 €

Ces dépenses seront inscrites aux budgets primitifs 2024 (Commune et Assainissement Régie) à l'article 6542 « créances éteintes ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

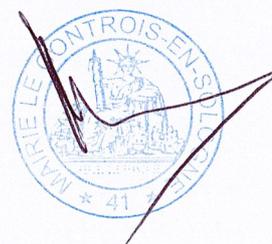
Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 29 mars 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

04 AVR. 2024
04 AVR. 2024



**Le Maire,
Antoine LELARGE**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 mars 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 32

Date de convocation :
22 mars 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly (présente de 18h20 à 19h12), HUC Béatrice (présente de 18h00 à 19h00), LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin (présent de 18h00 à 18h40), LEONARD Magalie, MICHOT Karine, MORIN Isabelle (présente de 18h00 à 19h00), POITEVIN Joël, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à LELARGE Antoine), CHASSET Michel (pouvoir à MARTELLIERE Eric), HUC Béatrice (pouvoir à AUDIANE Séverine de 19h à 19h12), LEBERT Eric (pouvoir à RUDAULT Patrice), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle de 18h40 à 19h12), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), QUENIOUX Michel (pouvoir à LEONARD Magalie), REUILLON Marc (pouvoir à BESNÉ Christophe)

Absentes : DELAILLE Céline, GUIGNÉ Magaly (de 18h à 18h20), MORIN Isabelle (de 19h00 à 19h12)

Monsieur Eric MARTELLIERE est désigné secrétaire de séance.

DB n°2024-0309 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE VICTOR HUGO DE SAINT AIGNAN SUR CHER (CLASSE ULIS)

Madame Séverine AUDIANE, adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires présente aux membres du Conseil Municipal une demande de subvention de la classe ULIS de l'école élémentaire Victor Hugo de Saint-Aignan sur Cher où est scolarisé un enfant de la commune.

Cette demande concerne une participation financière pour l'organisation d'une classe de découverte dans le Cantal. Le prix de ce séjour par élève est de 275 €. Afin de diminuer le coût pour les familles, l'école sollicite les communes de résidence des enfants scolarisés en ULIS.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De verser une subvention d'un montant de 80,00 € à l'école élémentaire Victor Hugo de Saint-Aignan sur Cher.

Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 29 mars 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

04 AVR. 2024
04 AVR. 2024



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 mars 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 32

Date de convocation :
22 mars 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly (présente de 18h20 à 19h12), HUC Béatrice (présente de 18h00 à 19h00), LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin (présent de 18h00 à 18h40), LEONARD Magalie, MICHOT Karine, MORIN Isabelle (présente de 18h00 à 19h00), POITEVIN Joël, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à LELARGE Antoine), CHASSET Michel (pouvoir à MARTELLIERE Eric), HUC Béatrice (pouvoir à AUDIANE Séverine de 19h à 19h12), LEBERT Eric (pouvoir à RUDAULT Patrice), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle de 18h40 à 19h12), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), QUENIOUX Michel (pouvoir à LEONARD Magalie), REUILLON Marc (pouvoir à BESNÉ Christophe)

Absentes : DELAILLE Céline, GUIGNÉ Magaly (de 18h à 18h20), MORIN Isabelle (de 19h00 à 19h12)

Monsieur Eric MARTELLIERE est désigné secrétaire de séance.

DB n°2024-0310 : DEMANDE DE SUBVENTION – COLLEGE DE SELLES SUR CHER

Madame Séverine AUDIANE, Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires présente aux membres du Conseil Municipal une demande de subvention du collège Les Pressigny de Selles sur Cher où est scolarisé un enfant de la commune.

Cette demande concerne une participation financière pour l'organisation d'un voyage scolaire au Portugal. Le prix de ce séjour par élève est de 425 €. Afin de diminuer le coût pour les familles, le collège sollicite les communes de résidence des enfants scolarisés au sein de cet établissement scolaire.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De verser une subvention d'un montant de 80,00 € au Collège Les Pressigny à Selles sur Cher pour l'organisation d'un voyage au Portugal.

Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 29 mars 2024

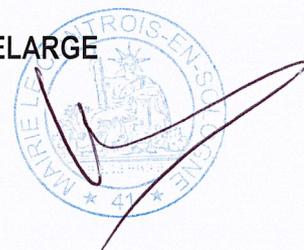
Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

04 AVR. 2024
04 AVR. 2024



Signature of the Mayor, Antoine LELARGE, over a circular official stamp of the Controis-en-Sologne Municipality.

Le Maire,
Antoine LELARGE



Signature of the Mayor, Antoine LELARGE, over a circular official stamp of the Controis-en-Sologne Municipality.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 mars 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 32

Date de convocation :
22 mars 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly (présente de 18h20 à 19h12), HUC Béatrice (présente de 18h00 à 19h00), LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin (présent de 18h00 à 18h40), LEONARD Magalie, MICHOT Karine, MORIN Isabelle (présente de 18h00 à 19h00), POITEVIN Joël, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à LELARGE Antoine), CHASSET Michel (pouvoir à MARTELLIERE Eric), HUC Béatrice (pouvoir à AUDIANE Séverine de 19h à 19h12), LEBERT Eric (pouvoir à RUDAULT Patrice), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle de 18h40 à 19h12), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), QUENIOUX Michel (pouvoir à LEONARD Magalie), REUILLON Marc (pouvoir à BESNÉ Christophe)

Absentes : DELAILLE Céline, GUIGNÉ Magaly (de 18h à 18h20), MORIN Isabelle (de 19h00 à 19h12)

Monsieur Eric MARTELLIERE est désigné secrétaire de séance.

DB n°2024-0311 : DEMANDE DE SUBVENTION - DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) – MOBILIER MEDIATHEQUE ROBERT GERSY A CONTRES

Madame Béatrice HUC, Conseillère municipale déléguée à la culture rappelle aux membres du Conseil Municipal que la médiathèque Robert Gersy à Contres ouverte depuis 2005, compte près de 470 inscrits et réalise une moyenne annuelle de 12 000 prêts. Un projet d'aménagement a été élaboré par le personnel de la médiathèque.

Le projet présenté par la médiathèque de Contres consistera à proposer une amélioration du lieu d'accueil du public, et plus particulièrement un réaménagement de la mise en espace des collections. Il aura pour but de proposer une médiathèque plus moderne, plus chaleureuse et adaptée aux besoins des usagers

Le coût prévisionnel de l'aménagement des espaces de la médiathèque est évalué à 130 000,00 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

| Dépenses d'investissement / Postes de dépense | montant HT | Recettes / Subventions (demandées et ou notifiées) | Montant | Pourcentage |
|---|---------------------|--|---------------------|----------------|
| Mobilier réaménagement de la médiathèque | 130 000,00 € | DRAC Centra Val de Loire | 58 500,00 € | 45,00% |
| | | Conseil départemental Loir et Cher | 39 000,00 € | 30,00% |
| | | Autofinancement / reste à charge | 32 500,00 € | 25,00% |
| | | | | |
| Coût des travaux - TOTAL HT | 130 000,00 € | TOTAL | 130 000,00 € | 100,00% |

Madame Béatrice HUC propose de demander une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à hauteur de 45% pour un montant prévisionnel du projet de 130 000€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De demander une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à hauteur de 45% pour le projet d'aménagement de la médiathèque Robert Gersy de Contres pour un montant de 130 000€

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

À Contres, le 29 mars 2024

04 AVR. 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le

04 AVR. 2024

Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,



**Le Maire,
Antoine LELARGE**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 mars 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 32

Date de convocation :
22 mars 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly (présente de 18h20 à 19h12), HUC Béatrice (présente de 18h00 à 19h00), LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin (présent de 18h00 à 18h40), LEONARD Magalie, MICHOT Karine, MORIN Isabelle (présente de 18h00 à 19h00), POITEVIN Joël, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à LELARGE Antoine), CHASSET Michel (pouvoir à MARTELLIERE Eric), HUC Béatrice (pouvoir à AUDIANE Séverine de 19h à 19h12), LEBERT Eric (pouvoir à RUDAULT Patrice), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle de 18h40 à 19h12), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), QUENIUX Michel (pouvoir à LEONARD Magalie), REUILLON Marc (pouvoir à BESNÉ Christophe)

Absentes : DELAILLE Céline, GUIGNÉ Magaly (de 18h à 18h20), MORIN Isabelle (de 19h00 à 19h12)

Monsieur Eric MARTELLIERE est désigné secrétaire de séance.

DB n°2024-0312 : DEMANDE DE SUBVENTION - DOTATION DEPARTEMENTALE DE SOLIDARITE RURALE (DDSR) – REFECTION DE LA SALLE DE L'ÉTANG DU ROGER A THENAY

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au Maire délégué aux finances explique aux membres du Conseil Municipal que la salle de l'étang du Roger située sur la commune déléguée de THENAY nécessite des travaux.

L'estimation des travaux s'élèvent à 48 708,93 € HT et se décompose ainsi :

- Climatisation 8 235,73€
- Plomberie 3 194,60€
- Peinture 5 142,75€
- Couverture 17 997,28€
- Isolation et faux plafonds 9 138,57€
- Aléas & imprévus 5 000,00€

Monsieur Eric MARTELLIERE propose de demander une subvention au titre de la Dotation Départementale de Solidarité Rurale (DDSR) auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher à hauteur de 15 000€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De demander auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher une subvention au titre de la Dotation Départementale Rurale de Solidarité au titre de l'année 2024 pour les travaux de la salle de l'étang du Roger sur la commune déléguée de Thenay d'un montant estimé à 48 708,93€ HT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 29 mars 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

04 AVR. 2024



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 mars 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 32

Date de convocation :
22 mars 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly (présente de 18h20 à 19h12), HUC Béatrice (présente de 18h00 à 19h00), LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin (présent de 18h00 à 18h40), LEONARD Magalie, MICHOT Karine, MORIN Isabelle (présente de 18h00 à 19h00), POITEVIN Joël, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à LELARGE Antoine), CHASSET Michel (pouvoir à MARTELLIERE Eric), HUC Béatrice (pouvoir à AUDIANE Séverine de 19h à 19h12), LEBERT Eric (pouvoir à RUDAULT Patrice), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle de 18h40 à 19h12), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), QUENIOUX Michel (pouvoir à LEONARD Magalie), REUILLON Marc (pouvoir à BESNÉ Christophe)

Absentes : DELAILLE Céline, GUIGNÉ Magaly (de 18h à 18h20), MORIN Isabelle (de 19h00 à 19h12)

Monsieur Eric MARTELLIERE est désigné secrétaire de séance.

DB n°2024-0313 : SERVITUDE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une demande de permis de construire sous le numéro 041.059.24.U0006 est en cours d'instruction pour la construction du bâtiment sous l'enseigne Mc Donald's, avec terrasse extérieure, voiries et stationnements.

Afin de pouvoir réaliser ce projet, le dévoiement du fossé communal d'évacuation des eaux pluviales est nécessaire, tel qu'il figure sur le plan joint. Pour en assurer l'entretien, il conviendrait d'établir une servitude par acte notarié, à la charge exclusive du demandeur, pour la libre circulation des eaux pluviales et l'entretien dudit fossé sur la parcelle préfixe 000 section BT numéro 50 située boulevard de l'industrie. Cette servitude sera constituée à titre réelle et perpétuelle sur cette dernière portant sur un droit de passage permettant l'entretien du fossé.

Vu le plan annexé,

Le Conseil municipal après avoir délibéré, par 27 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Magalie LEONARD, Estelle TRONSON, Anne-Laure POUILLAIN, Michel QUENOUX, Hervé BARON), décide :

- D'approuver la constitution de servitude de passage sur la parcelle préfixe 000 section BT numéro 50 pour l'entretien du fossé d'évacuation des eaux pluviales aux conditions susvisées ;
- D'autoriser Monsieur le Maire et l'Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme à signer tous documents liés au présent dossier, y compris l'acte notarié constitutif de ladite servitude.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 29 mars 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

04 AVR. 2024
04 AVR. 2024



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 mars 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 32

Date de convocation :
22 mars 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORGUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly (présente de 18h20 à 19h12), HUC Béatrice (présente de 18h00 à 19h00), LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin (présent de 18h00 à 18h40), LEONARD Magalie, MICHOT Karine, MORIN Isabelle (présente de 18h00 à 19h00), POITEVIN Joël, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à LELARGE Antoine), CHASSET Michel (pouvoir à MARTELLIERE Eric), HUC Béatrice (pouvoir à AUDIANE Séverine de 19h à 19h12), LEBERT Eric (pouvoir à RUDAULT Patrice), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle de 18h40 à 19h12), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), QUENIOUX Michel (pouvoir à LEONARD Magalie), REUILLON Marc (pouvoir à BESNÉ Christophe)

Absentes : DELAILLE Céline, GUIGNÉ Magaly (de 18h à 18h20), MORIN Isabelle (de 19h00 à 19h12)

Monsieur Eric MARTELLIERE est désigné secrétaire de séance.

DB n°2024-0314 : PASSAGE DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE 000 CL 112

Monsieur Dany MOREAU, adjoint au Maire délégué au technique et réseaux de voirie informe les membres du conseil municipal que les parcelles préfixe 000 section CL numéros 107, 110 et 111 situées 9000 F impasse des Roseaux et 20 avenue des Platanes sont en cours de vente. Or, pour y accéder, il faut traverser la parcelle préfixe 000 section CL numéro 112, située avenue des Platanes, appartenant au domaine privé de la Commune. Pour éviter une servitude sur celle-ci, sachant qu'elle correspond à un accotement de voirie, il conviendrait de la faire entrer dans le domaine public de la Commune.

Considérant que la parcelle préfixe 000 section CL numéro 112 est affecté à l'usage direct du public ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

- Procéder au classement dans le domaine public communal de ladite parcelle ;
- Autoriser Monsieur le Maire et l'Adjoint au Maire délégué à la voirie à prendre toutes les décisions et signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce classement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 29 mars 2024

04 AVR. 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

04 AVR. 2024



Le Maire,
Antoine LELARGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 26
- Votants : 32

Date de convocation :
22 mars 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORGUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly (présente de 18h20 à 19h12), HUC Béatrice (présente de 18h00 à 19h00), LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin (présent de 18h00 à 18h40), LEONARD Magalie, MICHOT Karine, MORIN Isabelle (présente de 18h00 à 19h00), POITEVIN Joël, RUDAULT Patrice, TÊTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à LELARGE Antoine), CHASSET Michel (pouvoir à MARTELLIERE Eric), HUC Béatrice (pouvoir à AUDIANE Séverine de 19h à 19h12), LEBERT Eric (pouvoir à RUDAULT Patrice), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle de 18h40 à 19h12), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), QUENIOUX Michel (pouvoir à LEONARD Magalie), REUILLON Marc (pouvoir à BESNÉ Christophe)

Absentes : DELAILLE Céline, GUIGNÉ Magaly (de 18h à 18h20), MORIN Isabelle (de 19h00 à 19h12)

Monsieur Eric MARTELLIERE est désigné secrétaire de séance.

DB n°2024-0315 : ENFOUISSEMENT DE RESEAUX « RUE DU GRAND CLOS » A FOUGERES SUR BIEVRE

Monsieur Christophe BESNÉ, délégué réseaux, eau et assainissement informe les membres du conseil municipal que le Syndicat intercommunal de distribution d'énergie de Loir-et-Cher (SIDELC) a donné une suite favorable au projet d'enfouissement des réseaux de la rue du grand Clos de la commune déléguée de Fougères-sur-Bièvre.

Les montants des études et travaux issus de l'avant-projet actualisé réalisée par le SIDELC sont indiqués ci-dessous :

| | COUT DES TRAVAUX | | | Mode | PARTICIPATIONS | |
|-------------------------|---------------------|--------------------|---------------------|------------|----------------|---------------------|
| | HT | TVA | TTC | | SIDELC | COMMUNE |
| ELECTRICITE | | | | | | |
| Etude AP | 6 000,00 € | 1 200,00 € | 7 200,00 € | HT | | |
| Génie civil BT | 90 000,00 € | 18 000,00 € | 108 000,00 € | HT | | |
| Divers imprévus | 4 800,00 € | 960,00 € | 5 760,00 € | HT | | |
| TOTAL | 100 800,00 € | 20 160,00 € | 120 960,00 € | HT | 0,00 € | 100 800,00 € |
| ECLAIRAGE PUBLIC | | | | | | |
| Etude AP | 1 000,00 € | 200,00 € | 1 200,00 € | TTC | 0,00 € | 1 200,00 € |
| Génie civil EP | 18 000,00 € | 3 600,00 € | 21 600,00 € | TTC | 0,00 € | 21 600,00 € |
| 14 Luminaires | 22 000,00 € | 4 400,00 € | 26 400,00 € | TTC | 0,00 € | 26 400,00 € |
| Divers imprévus | 2 050,00 € | 410,00 € | 2 460,00 € | TTC | 0,00 € | 2 460,00 € |
| TOTAL | 43 050,00 € | 8 610,00 € | 51 660,00 € | TTC | 0,00 € | 51 660,00 € |
| GC ORANGE | | | | | | |
| Etude AP | 1 000,00 € | 200,00 € | 1 200,00 € | TTC | 0,00 € | 1 200,00 € |
| Génie civil FT | 27 000,00 € | 5 400,00 € | 32 400,00 € | TTC | 0,00 € | 32 400,00 € |
| Divers imprévus | 1 400,00 € | 280,00 € | 1 680,00 € | TTC | 0,00 € | 1 680,00 € |
| TOTAL | 29 400,00 € | 5 880,00 € | 35 280,00 € | TTC | 0,00 € | 35 280,00 € |
| TOTAL GENERAL | 173 250,00 € | 34 650,00 € | 207 900,00 € | | 0,00 € | 187 740,00 € |

Ces chiffres, qui ne sont que des valorisations, seront actualisés avant le début des travaux. Ils seront également susceptibles d'évoluer lors de leurs réalisations en fonction des imprévus, de la nature du sol, des aléas de chantier, etc. Toute modification supérieure à 5 % du montant devra faire l'objet d'un nouvel accord du Conseil municipal.

La Commune a également la possibilité de mandater le SIDELC afin qu'il réalise les études d'exécution des réseaux de télécommunication et d'éclairage public. Dans ce cas, elle doit lui transférer temporairement sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux concernés.

A noter que les travaux correspondants aux études d'exécution de cette opération ne peuvent pas être repoussés au-delà d'un délai de deux années. Passé ce délai, ce dossier sera retiré de la liste des affaires du SIDELC et une nouvelle demande sera nécessaire pour relancer cette opération et le coût des études sera à la charge de la Commune.

Concernant les travaux d'éclairage public, la Commune pourra solliciter les participations financières du SIDELC dans les conditions décrites dans sa délibération numéro 2016-29 en date du 15 septembre 2016. Le montant de ces participations sera transmis avec le début des travaux avec les montants définitifs.

Vu le tableau estimatif ci-dessus des montants de l'opération ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de demander l'obtention des participations financières dites éclairage public du SIDELC ;
- de transférer temporairement au SIDELC sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux d'éclairage public et de télécommunication afin qu'il réalise l'ensemble des études d'exécution de l'opération ;
- donne son accord à la réalisation des études d'exécution pour l'opération d'effacement de distribution d'énergie électrique basse tension ;
- accepte que les travaux correspondants aux études d'exécution de cette opération ne puissent pas être repoussés au-delà de deux ans ;
- prend acte qu'en cas de non réalisation des travaux dans un délai de deux ans suivant la réalisation des études de la phase d'exécution, le coût des études restera entièrement à la charge de la Commune et sera dû au SIDELC ;
- décide de voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette affaire ;
- autorise Monsieur le Maire et l'Adjoint au Maire délégué aux réseaux à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à la réalisation de cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

À Contres, le 29 mars 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

04 AVR. 2024
04 AVR. 2024



**Le Maire,
Antoine LELARGE**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 mars 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 25
- Votants : 31

Date de convocation :
22 mars 2024

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly (présente de 18h20 à 19h12), HUC Béatrice (présente de 18h00 à 19h00), LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin (présent de 18h00 à 18h40), LEONARD Magalie, MICHOT Karine, MORIN Isabelle (présente de 18h00 à 19h00), POITEVIN Joël, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à LELARGE Antoine), CHASSET Michel (pouvoir à MARTELLIERE Eric), HUC Béatrice (pouvoir à AUDIANE Séverine de 19h à 19h12), LEBERT Eric (pouvoir à RUDAULT Patrice), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle de 18h40 à 19h12), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), QUENIQUOX Michel (pouvoir à LEONARD Magalie), REUILLON Marc (pouvoir à BESNÉ Christophe)

Absentes : DELAILLE Céline, GUIGNÉ Magaly (de 18h à 18h20), MORIN Isabelle (de 19h00 à 19h12)

Monsieur Eric MARTELLIERE est désigné secrétaire de séance.

DB n°2024-0316 : PARTICIPATION « PREVOYANCE » PAR LABELLISATION

Madame Delphine BARDOUX, adjointe au Maire déléguée aux Ressources Humaines rappelle qu'actuellement la collectivité participe à hauteur de 18€ bruts mensuels pour la Garantie Complémentaire Santé Intériorale : convention de participation santé proposée par le groupement des centres de gestion 18, 28, 36 et 41

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriales ;
- Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;
- Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38 ;
- Vu les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 20 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité (Monsieur Eric MARTELLIERE ne prend pas part au vote) :

- De participer à compter du 1^{er} avril 2024, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- De verser une participation mensuelle de 7€ bruts à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 29 mars 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

04 AVR. 2024

04 AVR. 2024



Le Maire,
Antoine LELARGE



